PD-ABE-927

LIMITED SCOPE GRANT AGREEMENT

Between

THE REPUBLIC OF NIGER
("Grantee")

And

THE UNITED STATES OF AMERICA
Acting Through The
Agency for International Development
("A.I.D.")

1. Project Title:

DISASTER PREPAREDNESS AND MITIGATION GRANT

2. A.I.D. Project Number: 683-0279

The above-mentioned parties hereby mutually agree to carry out the Project described in this Agreement in accordance with (1) the terms of this agreement, including any annexes attached hereto, and (2) any general agreement between the two governments regarding economic or technical cooperation.

3. Amount of this Grant: two million five hundred thousand United States ("U.S.") ($2,500,000) dollars

4. Grantee Contribution to the Project:
In accordance with Annex A.

5. Project Assistance Completion Date: December 31, 1997

This Agreement consists of this title page, Annex A (Amplified Project Description and Special Provisions) and Annex II (Standard Provisions).

ACCORD DE SUBVENTION A PORTEE LIMITEE

Entre

LA REPUBLIQUE DU NIGER
("Bénéficiaire")

Et

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Agissant Par l'Intermédiaire
de l'Agence pour le Développement
International ("A.I.D.")

1. Titre du Projet:

SUBVENTION AU PROJET PREVENTION ET ATTENUATION DES CATASTROPHES

2. Numéro du Projet de l'A.I.D.: 683-0279

Les Parties susmentionnées conviennent par la présente d'exécuter le Projet décrit dans le présent Accord conformément (1) aux termes de cet accord, y compris toute annexe qui y est jointe, et (2) à l'accord général entre les deux gouvernements concernant la coopération économique ou technique.

3. Montant de cette Subvention: deux millions cinq cent mille (2 500 000 $) de dollars américains

4. Contribution du Bénéficiaire au Projet:
Conformément à l'Annexe A.

5. Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet: 31 décembre 1997

Le présent Accord comprend la présente page de garde, l'Annexe A (Description Détaillée du Projet et Dispositions Spéciales) et l'Annexe II (Dispositions Standard).

Best Available Document

IN WITNESS WHEREOF, the Grantee and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year last written below.

EN FOI DE QUOI, la République du Niger et les Etats-Unis d'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment mandaté, ont fait signer le présent Accord en leur nom et l'ont fait remettre aux dates de l'année mentionnée ci-dessous.

LA REPUBLIQUE DU NIGER

Par: M. MOHAMED BAZOUM

Titre: SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA COOPERATION

Date: 28 SEP 1992

THE UNITED STATES OF AMERICA

By: S.E.M Jennifer C. Ward

Title: Ambassador of the United States of America

Date: SEP 2

THE UNITED STATES OF AMERICA

By: George Gates

Title: Mission Director, USAID/Niger

Date: SEP 29 1992

AGENCE AMERICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL USAID Ambassade Américaine NIAMEY

-2-

ANNEX A

AMPLIFIED PROJECT DESCRIPTION

Except as specifically provided herein and within the limits of the definition of the Project set forth in Article 1 of this Limited Scope Grant Agreement and the definition of the Program as set forth in the Sector Grant Agreement (683-0271)(as such terms are hereinafter defined), elements of this Amplified Project Description may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Article 4.B. of this Amplified Project Description without formal amendment of the Limited Scope Grant Agreement.

ARTICLE 1. Summary Project Description

A. Goal and Purpose

The DPM Program will contribute to the goal of promoting greater well-being among Nigeriens through minimizing the negative impact of disasters on economic development. The program's purpose is to strengthen Nigerien capabilities to assess and efficiently respond to disasters.

B. Program Components

The DPM Program (the "Program") has two components: a sector grant (the "Sector Grant") to the Government of Niger (Project No. 683-0271, which is referred to as the "Sector Grant Component") and a project component of the Grant (Project No. 683-0279, which is the "Project Component"). This Amplified Project Description describes the Project component.

ANNEXE A

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

A moins qu'ils ne soient spécifiés ci-après et dans le cadre de la définition du projet figurant à l'Article 1 du présent Accord de Subvention à Portée Limitée et la définition du Programme figurant dans l'Accord de Subvention Sectorielle (683-0271) (ainsi que les termes sont ci-après définis), les éléments de la présente Description Détaillée du Projet peuvent être modifiés par accord écrit des représentants autorisés des Parties désignées dans l'Article 4.A. de cette Description Détaillée du Projet sans amendement officiel de l'Accord de Subvention à Portée Limitée.

ARTICLE 1. Description Sommaire du Programme

A. But et Objectif

Le PAC contribuera à l'objectif consistant à promouvoir un plus grand bien-être chez les Nigériens en minimisant l'impact négatif des catastrophes sur le développement économique. L'objectif du Programme est de renforcer les capacités des Nigériens d'évaluer et d'intervenir efficacement en cas de catastrophes.

B. Composantes du Programme

Le Programme PAC (le "Programme") a deux volets: une subvention sectorielle (la "Subvention Sectorielle") au Gouvernement du Niger (Projet No 683-0271, ci-après dénommée le "Volet Subvention Sectorielle") et un volet projet de la Subvention (Projet No 683-0279, ci-après dénommé "Volet Projet"). Cette Description Détaillée du Programme décrit le Volet Projet.

C. Financial Plan

1. The funds made available under this Limited Scope Grant Agreement will be made available for direct payments by A.I.D. of foreign exchange and local currency costs of technical assistance, studies, training, evaluations and audits under the Project. (See Article 1 of the Amplified Project Description.) These funds will assist the Grantee and A.I.D. to undertake the policy reform measures which are part of the Program.

See the Attachments 1 and 2 to this Amplified Project Description for the Illustrative Budget.

The Grantee agrees that A.I.D. will have responsibility for contracting and financial management of the Project Component of the Grant. All procurement will be through direct A.I.D. contract.

2. A.I.D. Contribution: Grant of two million five hundred thousand ($2,500,000) U.S. dollars.

3. Grantee Contribution to the Project:

The Grantee will contribute needed personnel and other facilities for Project implementation. In addition, the Grantee will contribute local currency in the form of the Emergency Funds to the overall Program and Local Currency trust funds for the A.I.D. program costs.

C. Plan Financier

1. Les fonds alloués dans le cadre du présent Accord de Subvention à Portée Limitée seront disponibles pour les paiements directs par l'A.I.D. des coûts en devises et en monnaie locale concernant l'assistance technique, les études, la formation, les évaluations et les audits dans le cadre du Projet. (Voir Articles 1 de la présente Description Détaillée du Projet). Ces fonds aideront le Bénéficiaire et l'A.I.D. à entreprendre les mesures de réforme de politique qui font partie du Programme.

Voir les Appendices 1 et 2 à la présente Description Détaillée du Projet pour le Budget Descriptif.

Le Bénéficiaire accepte que l'A.I.D. aura la responsabilité de la passation du contrat et de la gestion financière du Volet Projet de la Subvention. Toute acquisition sera effectuée par contrat direct de l'A.I.D.

2. Contribution de l'A.I.D.: Subvention de deux millions cinq cent mille (2 500 000 $) de dollars.

3. Contribution du Bénéficiaire au Projet:

Le Bénéficiaire contribuera en fournissant le personnel nécessaire et autre matériel pour l'exécution du Projet. En outre, le Bénéficiaire apportera une contribution en monnaie locale sous forme de Fonds d'Urgence à l'ensemble du Programme et de Fonds Fiduciaire en monnaie nationale pour les coûts du programme encourus par l'A.I.D..

ARTICLE 2. Technical Assistance, Commodities, Logistical Support, Mitigation Activities, Studies and Training

A. Technical Assistance

It is anticipated that technical assistance will be needed in support of the Sector Grant as described in this Amplified Project Description.

Technical assistance is planned to the Office of the Prime Minister, National Early Warning Secretariate and other entities in order to support the Grantee's efforts to carry out the policy reform program of the Sector Grant.

These technical assistance requirements shall be defined more specifically by A.I.D. and the Grantee in Implementation Letters during the course of the Project.

B. Commodities

The project assistance component will finance commodities to support the technical assistance team and program activities, including limited relief supplies which might not be available on a timely basis from the Emergency Fund.

C. Logistical and Operational Support

The project assistance component will provide logistical and operational support to the government entities related to disaster preparedness and disaster response, including vehicle maintenance, fuel, surveillance, personnel and related expenditures.

ARTICLE 2. Assistance Technique, Etudes, Formation

A. Assistance Technique

Il est prévu qu'une assistance technique sera nécessaire à titre d'appui à la Subvention Sectorielle comme l'indique la présente Description Détaillée du Projet.

L'Assistance Technique est programmée pour le Cabinet du Premier Ministre, le Secrétariat Permanent du Comité National d'Alerte Précoce et pour d'autres entités afin de porter appui aux efforts du Bénéficiaire visant à exécuter le programme de réforme de la politique de la Subvention Sectorielle.

Les conditions relatives à cette assistance technique seront définies plus spécifiquement par l'A.I.D. et le Bénéficiaire dans des Lettres d'Exécution lors de la mise en oeuvre du Projet.

B. Biens d'Equipement

Le volet assistance au projet financera les biens d'équipement pour porter appui à l'équipe d'assistance technique et aux activités du programme, y compris les fournitures d'appui limité qui pourraient ne pas être disponibles en temps opportun à partir du Fonds d'Urgence.

C. Appui Logistique et Opérationnel

Le volet assistance au projet fournira l'appui logistique et opérationnel aux entités gouvernementales relatives dans le cadre de la prévention et de l'intervention en cas de catastrophe, y compris les dépenses concernant l'entretien des véhicules, le carburant, la surveillance, le personnel et autres dépenses connexes.

D. Pilot Mitigation Activities

The project assistance component will support mitigation activities of a pilot nature to determine the types and effectiveness of mitigation interventions in responding to various situations and conditions.

E. Studies and Training

To assist in the implementation of the policy changes proposed under the Sector Grant and in achievement of Program objectives, various studies, short-term training and workshops will be carried out.

Planned subjects for studies include, but are not limited to, the impact of disaster assistance, assessment of production and consumption, cost-benefit and sustainability assessments of disaster mitigation and response activities, household vulnerability to disasters and collection of baseline data and studies related to impact measurement.

D. Activité Pilotes d'Atténuation

Le volet assistance au projet portera appui aux activités d'atténuation ayant une nature pilote pour déterminer les types et l'efficacité des interventions d'atténuation pour répondre aux différentes situations et conditions.

E. Etudes et Formation

Pour contribuer à l'exécution des modifications de politiques proposées dans le cadre de la Subvention Sectorielle et à la réalisation des objectifs du Programme, différentes études, formations à court terme et des ateliers seront exécutés.

Les domaines prévus pour les études comprennent, entre autres, l'impact de l'assistance en cas de catastrophe, l'évaluation de la production et de la consommation, l'évaluation de la rentabilité et de la durabilité des activités d'atténuation et de prévention des catastrophes et la collecte des données de base et les études relatives à l'évaluation de impact.

Short-term training, study tours and workshops will be conducted on subjects related to the reform program.

Planned studies and training shall be defined more specifically by A.I.D. and the Grantee in Implementation Letters during the course of the Project.

ARTICLE 3: Evaluation/Audit Plans

A. Evaluation Plan

The Program will receive two external evaluations during its life.

The mid-term evaluation, scheduled for year 3 of the Program, will assess the progress to date, and gauge whether the Program is on course and can achieve its purpose. The evaluation team will make recommendations for changes in any aspect of the Program deemed appropriate, and will pay special attention to review of impact monitoring systems to be designed and implemented by the Grantee and A.I.D. as a part of the Program, in order to assure that they are adequate to needs.

The final evaluation, scheduled for year 5, will provide lessons learned for A.I.D. and the Grantee. More detailed requirements for the final evaluation may be defined more specifically by A.I.D. and the Grantee in Implementation Letters during the course of implementing the Program.

La formation à court terme, les voyages d'études et ateliers seront organisés sur les sujets relatifs au programme de réforme.

Les études et la formation projetées seront définies plus spécifiquement par l'A.I.D. et le Bénéficiaire dans des Lettres d'Exécution au cours du Projet.

ARTICLE 3: Plans d'Evaluation/Audit

A. Plan d'Evaluation

Le Programme fera l'objet de deux évaluations externes pendant sa durée.

L'évaluation à moyen terme prévue pour l'An 3 du Programme évaluera les progrès réalisés à ce jour et jugera si le Programme a ou non atteint sa vitesse de croisière et peut ou non atteindre son objectif. L'équipe d'évaluation fera des recommandations pour que des modifications soient effectuées au niveau de n'importe quel aspect du Programme jugé nécessaire et accordera une attention particulière à l'examen des systèmes de suivi de l'impact, à élaborer et à mettre en oeuvre par le Bénéficiaire et l'A.I.D. au titre du Programme pour s'assurer qu'ils sont conformes aux besoins.

L'évaluation finale prévue pour l'An 5 fera état à l'A.I.D. et au Bénéficiaire des leçons tirées. Les besoins plus détaillés concernant l'évaluation finale peuvent être définis plus spécifiquement par l'A.I.D. et le Bénéficiaire dans des Lettres d'Exécution pendant la mise en oeuvre du Programme.

B. Audit Plan

During the course of the Sector Grant, the joint Government-A.I.D. committee, or A.I.D. itself, may choose to call for a "compliance audit" to review the Grantee's compliance with the terms of the policy reform conditions. Funds have been set aside under this Project for such a purpose. If no such audit review is needed, the funds will be used for contingency needs under the Project.

Two non-federal audits will review the Grantee's management of the Emergency Fund account. In addition, A.I.D. reserves the right to ask for audits or investigations by the Office of the Regional Inspector General of A.I.D., as in all other projects and programs of the Agency.

ARTICLE 4. Special Provisions

A. Incremental Nature of Project Funding:

1. A.I.D.'s contribution to the Project will be provided in increments, the initial increment being made available in accordance with Item 3 of the Title Page. Subsequent increments will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed. It is anticipated that, subject to the above, A.I.D.'s total contribution to the Project will be eight million ("U.S.") dollars ($8,000,000).

B. Plan d'Audit

Au cours de l'exécution du programme de la subvention sectorielle, un comité conjoint Gouvernement du Niger/A.I.D. ou l'A.I.D. elle-même peut choisir de faire effectuer un "audit de conformité" en vue d'examiner la conformité du Bénéficiaire aux conditions de la réforme de la politique. Les fonds ont été réservés dans le cadre du présent projet à cet effet. Si un tel audit n'est pas nécessaire, les fonds seront employés pour des besoins imprévus dans le cadre du Projet.

Deux audits non-fédéraux examineront la gestion par le Bnéficiaire du compte du Fonds d'Urgence. En outre, l'A.I.D. se réserve le droit de faire procéder à des audits ou enquêtes par le Bureau de l'Inspecteur Régional de l'A.I.D. à l'instar de tous les autres projets et programmes de l'Agence.

ARTICLE 4. Dispositions Spéciales

A. Nature Progressive du Financement du Projet

1. La contribution de l'A.I.D. au Projet se réalisera par tranches, la première tranche étant fournie conformément au Point 3 de la Page de Garde. Les allocations ultérieures seront fonction de la disponibilité des fonds à l'A.I.D. à cet effet et de l'accord mutuel des Parties au moment de la fourniture d'une allocation ultérieure. Il est prévu que, sous réserve de ce qui précède, la contribution totale de l'A.I.D. au Projet s'élèvera à huit millions (8 000 000 $) de dollars américains.

2. Within the overall Project Assistance Completion Date stated in Item 5 of the Title Page, A.I.D., based upon consultation with the Grantee, may specify in Implementation Letters appropriate time periods for the utilization of funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

B. Representatives

For all purposes relevant to this Limited Scope Grant Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting in the Office of the Minister of Finance and Plan and A.I.D. will be represented by the individual holding or acting in the Office of the Mission Director, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power to revise elements of the Amplified Project Description.

The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to A.I.D. which may accept as duly authorized any instrument signed by such representatives in implementation of this Limited Scope Grant Agreement until receipt of written notice of revocation of their authority.

C. Conditions Precedent to Initial Disbursement

Prior to the initial Project Component disbursement under this Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which

2. Dans les limites de la Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet indiquée au Point 3 de la Page de Garde, l'A.I.D., en consultation avec le Bénéficiaire, peut définir dans des Lettres d'Exécution les délais appropriés pour l'utilisation des fonds fournis par l'A.I.D. dans le cadre de chaque tranche de l'assistance.

B. Représentants

Aux fins du présent Accord de Subvention à Portée Limitée, le Bénéficiaire sera représenté par la personne occupant le poste ou agissant au nom du Ministre des Finances et du Plan et l'A.I.D. sera représentée par la personne occupant le poste ou agissant au nom du Directeur de la Mission, chacune d'elles pouvant, par avis écrit, désigner d'autres représentants à toutes autres que celles d'exercer le pouvoir de réviser les éléments de la Description Détaillée du Projet.

Les noms des représentants du Bénéficiaire et des spécimens de leur signature, seront communiqués à l'A.I.D. qui peut accepter comme dûment agréé tout document signé par ces représentants en application du présent Accord de Subvention à Portée Limitée, jusqu'à la réception de l'avis écrit de révocation de leur autorité.

C. Conditions Préalables au Premier Déboursement

Avant le premier déboursement du Volet du Projet dans le cadre de cette Subvention ou la publication par l'A.I.D. du document en fonction

disbursement will be made, the Grantee shall, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D., in form and substance satisfactory to A.I.D.:

A statement of the name of the person or persons holding or acting in the office of the Grantee specified in Article 4.A. of this Amplified Project Description, and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement.

D. Taxation

This Agreement and the Grant, and all persons, contracts, sub-contracts, grantees or contractors or other implementing organizations, services and commodities financed under it, regardless of source or origin, shall be exempt from any taxation, duties or fees imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

E. Pesticide Use

The Grantee covenants that it will diligently pursue the goal of environmentally sound emergency planning. In particular, no funds disbursed or generated under the Agreement, nor any goods and services financed under the Agreement will be used to procure, transport, store, utilize or otherwise deal with pesticides other than those specifically approved for use under the Environmental Assessment applicable to this program.

duquel le déboursement sera effectué, le Bénéficiaire, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, fournira à l'A.I.D., en forme et substance jugées satisfaisantes par l'A.I.D.:

Une déclaration des noms de la personne ou des personnes représentant ou agissant au nom du Bénéficiaire, précisées à l'Article 4.A. de cette Description Détaillée du Projet et de tout autre représentant, ainsi qu'un spécimen de la signature de chaque personne dont le nom figure dans la dite déclaration.

D. Imposition

Toutes les personnes, tous les contrats, les contrats de sous-traitance, les bénéficiaires ou contractants ou autres organes d'exécution, les services et biens d'équipement financés dans le cadre de cet Accord et de la Subvention, indépendamment de leur source ou origine, seront exemptés de tous droits ou taxes imposés en vertu de la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire.

E. Utilisation de Pesticides.

Le Bénéficiaire convient qu'il poursuivra avec diligence le but d'une planification d'urgence écologiquement viable. D'une manière particulière, aucun fonds déboursé ou produit dans le cadre de la Subvention, aucun bien ou services financés dans le cadre de la Subvention ne sera utilisé pour acquérir, transporter, stocker, utiliser ou autrement s'occuper des pesticides autres que ceux spécifiquement approuvés pour utilisation dans le cadre de l'Evaluation Ecologique applicable à ce programme.

Attachment 1
Appendice 1

Illustrative Project Budget
Plan Financier du Projet

Planned Life of Project Funding
($000)

Financement Prévu pour la Durée du Projet
(en milliers de dollars)

Technical Assistance Assistance Technique	3,600
Program Coordination (USAID/DRU) Coordination du Programme	900
Training Formation	400
Commodities Biens d'Equipement	800
Studies Etudes	500
Support to the Directorate of Crop Protection Appui à la Direction de la Protection des Végétaux	500
Other Local Costs Autres Coûts en Monnaie Locale	800
Evaluation and Audit Evaluation et Audit	400
Contingencies/Inflation Imprevus/Inflation	100
TOTAL	8,000

Attachment 2
Appendice 2

Illustrative Project Budget
Plan Financier du Projet
($000)

du 1992	Total to Date 1992 Obligation Engagement.3
Technical Assistance Assistance Technique	1,250
Program Coordination (USAID/DRU) Coordination du Programme (USAID/DRU)	505
Training Formation	100
Commodities Biens d'Equipement	250
Studies Etudes	155
Support for the Directorate of Crop Protection Appui à la Direction de la Protection des Végétaux	100
Other Local Costs	100
Evaluation and Audit Evaluation et Audit	-
Contingencies/Inflation Imprévus/Inflation	40
TOTAL	2,500